

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE FREMAINVILLE

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC



Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Frémainville



du 2 novembre (9h) au 2 décembre 2022 (17h)

Par délibération du **8 octobre 2022**, la commune de Frémainville a fixé les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU qui se déroulera du mardi 2 novembre 2022 (9h00) au vendredi 2 décembre 2022 (17h00) soit pendant 31 jours consécutifs.

La modification simplifiée n°1 du PLU vise à créer un sous-secteur dans la zone naturelle dans lequel seront autorisés «les *locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés* », répondant de la destination « *Equipements d'intérêt collectif et services publics* » est ainsi autorisée en zone Nt. Il s'agit sur ce secteur de permettre l'implantation d'une antenne relais de télécommunications.

Le projet de modification, l'exposé des ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme seront mis à la disposition du public à la mairie de Fremainville au jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, ainsi que le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier sera également téléchargeable sur le site internet de la commune de Fremainville (www.fremainville.fr).

Un registre sera ouvert afin que le public puisse consigner ses observations. Il accompagnera le dossier de modification simplifiée.

Le public pourra également adresser ses observations écrites par courrier postal à l'adresse suivante : Mairie de Fremainville, 1 rue des Ormeteaux 95450 Fremainville.

A l'issue de la mise à disposition, le Maire en présente le bilan devant le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié, pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et les observation du public, par délibération motivée.